

Avis de constitution

SOCIETE « SANGARE & SOUMAHORO TRANSPORTS » en abrégé « S&S »

Siège Abidjan Cocody Angré 9ème tranche, Lot
1144, Ilot 47

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 06/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE & SOUMAHORO
TRANSPORTS » en abrégé « S&S »

Objet : SERVICES SUR DEMANDE POUR DES CLIENTS PRIVÉS OU CORPORATIFS, FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES; LOCATION DE VÉHICULES, TRANSPORT DE BIENS DE CONSOMMATION, DE MATERIAUX PRESTATION DE SERVICES LOGISTIQUES POUR DES PARTICULIERS, DES ENTREPRISES ET D'AUTRES CLIENTS, GESTION DES LIVRAISONS ET LA COORDINATION DE TRAJETS URBAINS ET INTERURBAINS OFFRE DES SERVICES DE TRANSPORT URBAIN ET INTER URBAIN

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré 9ème tranche, Lot 1144, Ilot 47

Dirigeant(s) M SANGARE ADAMA (GÉRANT), M SOUMAHORO SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01620 du 26/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19559/GTCA/RC/2025 du 26/03/2025

